

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CLEDER
26 juin 2025**

Date de convocation : 20/06/2025

Date d'affichage : 20/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six juin, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - — Delphine PRIGENT – Sébastien LE LEZ - Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY – Natalia DELACOURCELLE – Jean-François SALAUN – Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE — Dominique LE GOFF – Ewen LE BORGNE à l'exception de : Eric LE DUFF, Olivier LE BIHAN, Valérie QUERE, Gwénaëlle ARGOUARCH

Procurations :

Eric LE DUFF pour Sébastien LE LEZ

Marlène ILHEU pour Roger GUILLOU

Olivier LE BIHAN pour Grégory HELLIO

Valérie QUERE pour Aurélie RIOU

Gwénaëlle ARGOUARCH pour Charles de KERMENGUY

Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance.

2-1 : Tarifs communaux :

Centre de Loisirs ACM Les Ptits Korrigans à compter du 1^{er} septembre 2025

Marlène ILHEU, Adjointe en charge de l'Enfance-Jeunesse, présente le projet d'évolution des tarifs du Centre de Loisirs. Ces derniers n'ont pas été revalorisés depuis 2023. En outre, le but est aussi d'harmoniser les tarifs avec ceux des structures des communes environnantes.

Les propositions présentées en Commission le 19 juin dernier sont les suivantes :

Quotient familial	Journée complète	Journée sans repas	1/2 Journée avec repas	1/2 Journée sans repas
Moins de 400	7,00 €	4,00 €	5,00 €	3,00 €
401-650	9,00 €	6,00 €	5,50 €	3,50 €
651-850	10,50 €	7,50 €	7,50 €	5,50 €
851-1050	12,50 €	9,50 €	9,00 €	7,00 €
1051-1250	14,50 €	11,50 €	10,00 €	8,00 €
1251-1450	15,00 €	12,00 €	11,50 €	9,50 €
Plus de 1451	15,50 €	12,50 €	12,00 €	10,00 €
Pénalité retard	5€			



Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 03/07/2025

Publié le

ID : 029-212900302-20250626-CM20250621-DE

L'Assemblée, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la grille tarifaire du Centre de Loisirs à compter du 1^{er} septembre 2025, exposée ci-dessus.

Fait à CLEDER, le 30/06/2025
Pour extrait certifié conforme



Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois
à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication

